

Analyses & Résultats

Juin 2016 - numéro 7

Utilisation du territoire 2006 - 2014 dans les Landes : Infrastructures routières et tempête Klaus impactent le paysage

Avec 7 000 hectares de plus entre 2006 et 2014, les sols artificialisés continuent de s'étendre dans les Landes. Cette progression s'effectue principalement au détriment des sols naturels, première occupation du sol landais. Mais la déprise agricole se fait surtout par transformation de sols agricoles en friches et landes.

Avec près d'un million d'hectares, les Landes se positionnent comme troisième plus grand département métropolitain. En comparaison du reste de la France, la part des sols agricoles est plus faible, en raison d'une présence très marquée des sols naturels due à la présence du massif des Landes de Gascogne, premier massif forestier français. Les sols artificialisés sont également moins présents. Ils recouvrent 65 000 hectares, soit deux fois moins qu'en Gironde pour une superficie totale départementale quasiment équivalente.

Au cours des huit dernières années, l'évolution des sols landais se démarque de la tendance France entière. Si les sols artificiels et agricoles évoluent dans la moyenne nationale, les sols naturels se replient plus fortement.

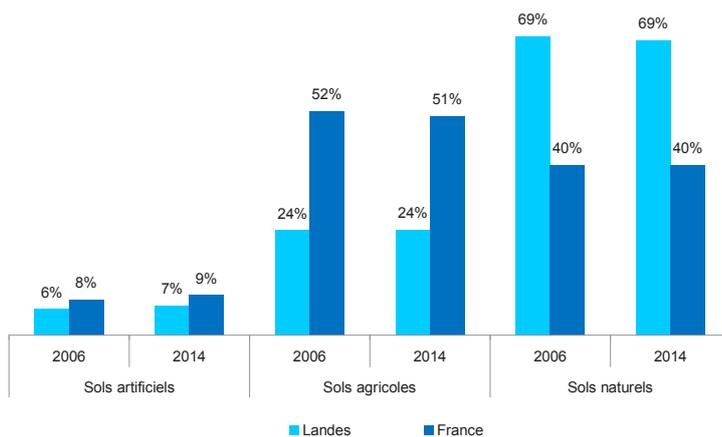
Les sols naturels perdent 3 000 hectares

Première occupation du territoire avec 610 000 hectares, les sols naturels sont composés majoritairement (82%) de sols boisés. Suivent les landes et friches (15%) et les zones humides ou sous les eaux (3%). La part importante des landes et friches et son accroissement sur la période est une conséquence de la tempête Klaus de 2009 qui a touché la forêt landaise, forêt encore actuellement en cours de reconstitution.

Les sols agricoles reculent de 4 000 hectares

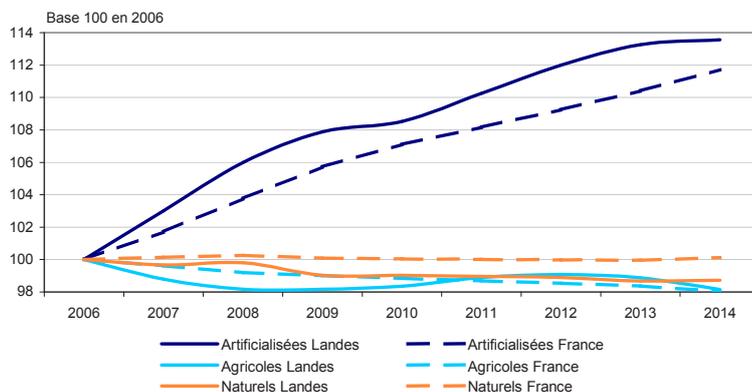
La perte de surface agricole progresse dans les Landes au même rythme que dans le reste de l'hexagone. En huit ans ces surfaces se replient de 4 000 hectares. Par type de cultures, on note un recul des jachères et des sols enherbés, surfaces compensées en grande partie par un accroissement des cultures céréalières et légumières. Sur la période, la perte de surface agricole évolue en grande partie au rythme des échanges entre agriculture et sols naturels. Certaines parcelles effectuant d'incessants allers-retours entre ces deux types d'occupation.

Comparaison de l'occupation des sols en 2006 et 2014, en France et dans les Landes



Source : SRISET ALPC - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

Évolution des types de sols France et Landes base 100 en 2006



Source : SRISET ALPC - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

7 000 hectares de terres artificialisées de plus en huit ans

Entre 2006 et 2014, dans les Landes, la surface des sols artificialisés progresse de 14%, soit 7 000 hectares de plus qu'en 2006. Cette hausse est portée par les « autres sols », composés de pelouses, jardins d'agrément, etc., (+21%) qui recouvrent aujourd'hui près de 27 000 hectares. Les « routes, chemins, parkings, etc » s'accroissent de 14% pour s'établir à 28 000 hectares en 2014. Enfin les sols bâtis, à l'opposé des autres départements aquitains demeurent stables sur la période. Ils occupent aujourd'hui moins de 9 000 hectares.

Dans les Landes, la progression de l'artificialisation se concentre plus le long des axes de communication et de façon isolée qu'en périphérie des agglomérations. Statistiquement, la surface artificialisée moyenne par habitant s'accroît de 100 m² sur la période. Elle s'élève à 1 620 m² en 2014 contre 1 520 m² huit ans plus tôt.

Les terres agricoles abandonnées deviennent d'abord des landes ou friches avant artificialisation

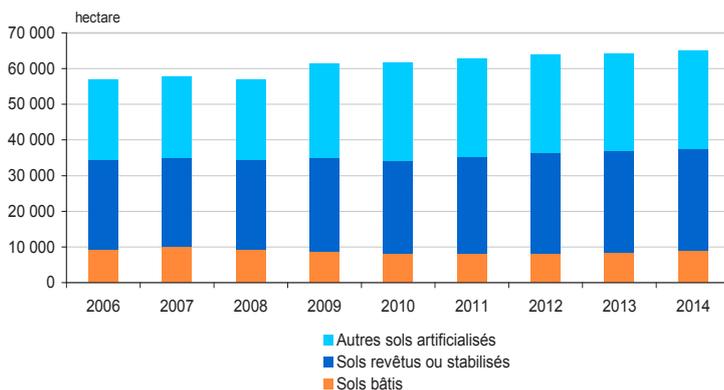
L'artificialisation se nourrit majoritairement de sols naturels (forêt, friches) (+6 000 hectares), elle n'est plus le premier contributeur direct à la déprise agricole. Sur l'ensemble des 4 000 hectares perdus par l'agriculture, les sols « naturels » en absorbent 3 000. La majeure partie de ces surfaces agricoles sont occupées en 2014 par des friches ou landes.

Et demain ?

À l'horizon 2040*, le département des Landes devrait enregistrer un important essor démographique avec près de 95 000 Landais de plus qu'aujourd'hui, l'excédent migratoire (arrivées-départs) très élevé faisant plus que compenser le déficit naturel (naissances-décès).

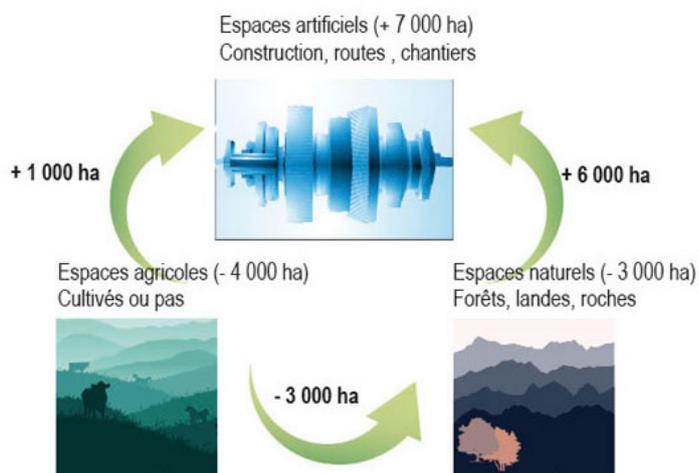
Sur la base d'une artificialisation augmentant deux fois plus vite que la démographie, pour accueillir ces nouveaux venus, les surfaces artificialisées progresseraient de plus de 40%. La surface moyenne artificialisée par habitant s'établirait à 1 845 m² en 2040. Ce sont donc près de 25 000 hectares de terres agricoles ou naturelles qui risquent de changer d'orientation.

Évolution des sols artificialisés entre 2006 et 2014



Source : SRISSET ALPC - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

Changements d'occupation entre 2006 et 2014



Source : SRISSET ALPC - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

* Les projections de population sont issues du scénario dit "central" du modèle "Omphale 2010" de l'Insee et correspondent à un prolongement des tendances démographiques récentes. Pour en savoir plus : Aquitaine 2040 : « vers les 4 millions d'habitants » - Le Quatre pages Insee Aquitaine - n°192 - décembre 2010.

©AGRESTE
2016
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes : <http://draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-aquitaine-limousin-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Yvan LOBJOIT
Directrice de publication : Valérie ISABELLE
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Jacky BONOTAUX
Composition- Impression : SRISSET Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : en cours - ISSN : en cours

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

